

CONCURRENCE (COMCO)

La Commission de la Concurrence (COMCO), en collaboration avec l'Autorité Congolaise de Réglementation Pharmaceutique (ACOREP), informe le public de la **fermeture immédiate de l'usine REVIN SARL**, située sur la 1ère Rue à Kinshasa/Limete

Cette décision fait suite à la découverte d'une substance non autorisée et nocive pour la santé, le **Sildénafil**, introduite clandestinement dans la boisson énergisante appelée « **Power Plus** » et vendue sous le **nom commercial** de « **Mutu Rouge** », sans mention sur l'étiquetage et à des doses toxiques.

Ce produit expose les consommateurs à de graves risques pour la santé, notamment des troubles cardiaques pouvant entraîner la mort.

La COMCO rappelle qu'en vertu du **Décret N°25/032 du 10 octobre 2025 portant statut, organisation et fonctionnement** de la Commission de la Concurrence, en sigle « COMCO » elle a notamment pour mission de **veiller à la protection des consommateurs**, en luttant contre les pratiques commerciales frauduleuses et les produits susceptibles de porter atteinte à leur sécurité.

Cette action s'inscrit dans un cadre plus large de coopération interinstitutionnelle impulsée par Son Excellence Daniel Mukoko Samba, Vice Premier Ministre en charge de l'Economie Nationale en vue de renforcer la protection des consommateurs

A ce titre, les autorités appellent la population à :

- **cesser immédiatement toute consommation** de cette boisson ;
- **signaler tout point de vente** continuant à la distribuer.

La COMCO réaffirme que **la santé publique n'est pas négociable**. Une enquête judiciaire est en cours afin d'établir les responsabilités.

Fait à Kinshasa, le 27 avril 2026

